

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour des moulins préservés

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les aménagements que la commune a effectués à la zone des Moulins en dessous du Bois de la Grille remportent un franc succès. Les trois grills publics, dont un grill électrique, sont pris d'assaut à la belle saison. Ce succès à de quoi nous réjouir. Chaque Verniolan-e qui passe ses loisirs près de son logement évite de se déplacer loin (parfois en avion) pour prendre son bain de soleil. À la zone des Moulins, beaucoup viennent d'ailleurs en bateau pneumatique.

Ce succès a ses défauts. Le parking étant petit, les véhicules privés s'entassent le long de la petite voie d'accès, parfois au point de gêner l'accès aux secours et de poser de nombreux problèmes aux utilisateurs.

Notre plan d'eau et le Rhône, lieux privilégiés de baignade sans bourse délier sont extrêmement prisés des Genevois-e-s. Si l'ouverture prochaine de la plage publique des Eaux-Vives est une bonne nouvelle, les récentes décisions de rendre payantes d'autres plages publiques appréciées de la population peut nous faire redouter un attrait supplémentaire de la zone des Moulins. Sans tomber dans la même logique de rendre payant un lieu apprécié, il est urgent d'agir pour rendre ce lieu de détente plus facile d'utilisation aux habitants de la commune.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

Invite le Conseil administratif

1. à faire en sorte que la voie d'accès pour les véhicules privés à la zone des Moulins soit fermées pendant la période estivale ;
2. à réfléchir à l'établissement, pendant les jours de forte affluence, de navettes de proximité pour faciliter l'accès aux habitants des quartiers éloignés de la commune (Châtelaine et Avanchets).

Vernier, le 28 mai 2019

Brice Arduini, Claude Angeloz, Olivier Perroux, Conseillers municipaux